

## Règlement particulier Trophée Olivia STOR – 8 et 9 Novembre 2014

1. Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFbAD. Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC. Il est autorisé sous le n° (**en cours**)
2. Les Juges Arbitres du tournoi sont Valérie L'HOSTIS (principal), Nadine LE SIMPLE (adjoint) et Anne-Sophie RICHOMME (adjoint). Leurs décisions sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements ou dont le comportement est contraire aux règles du badminton.
3. Le tournoi est géré par le logiciel Badnet. Le tirage au sort pour la constitution des tableaux est effectué par le logiciel utilisé, mais ses choix sont assujettis à l'approbation des juges Arbitres. Les têtes de série seront déterminées en fonction du CPPP à la date du tirage au sort.
4. Tout participant doit être en règle avec la FFbAD et être en possession de sa licence 2014-2015 le jour du tournoi et ne doit pas faire l'objet d'une suspension.
5. Les joueurs minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans seront autorisés à participer à la compétition.
6. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
7. Les joueur(se)s ne peuvent s'inscrire que dans 2 tableaux maximum .
8. Dans les tableaux de simple, les joueurs ne peuvent s'inscrire que dans la série de leur classement, à l'exception des classés 1 autorisés à jouer dans la série immédiatement supérieure (ex : un C1 peut jouer en B). Les joueurs D4 auront la possibilité de s'inscrire en D1-D2-D3.
9. En double, la même règle s'applique à la moyenne des classements des deux joueurs. Exemple : une paire C2-D2 = C4 et une paire C4-D2 = D1 peuvent s'inscrire en C, une paire C4-D3 ne peut pas.
10. La date limite d'inscription est fixée au lundi 27 octobre 2014 (cachet de la poste faisant foi). Toutes les inscriptions se feront via le site internet du comité, afin de respecter la démarche éco-citoyenne de la manifestation. Aucune inscription ne sera prise par téléphone, ni par courriel. Pour le bon déroulement de la compétition, le Comité d'Organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux. En cas de surnombre, la sélection se fera par ordre d'arrivée des inscriptions.
11. Le tirage au sort de la compétition sera réalisé le Vendredi 31 octobre 2014.
12. Les organisateurs, en accord avec les Juges Arbitre, se réservent le droit de regrouper 2 tableaux si l'un d'entre eux est insuffisamment représenté (moins de 4 joueurs ou paires).
13. Tous les tableaux se joueront en poule de 3 ou 4 avec 2 sortants par poule, puis en élimination directe.
14. A l'appel de leur nom par la table de marque, les joueurs disposent d'un temps d'échauffement de 3 minutes sur le terrain, ce temps d'échauffement inclus le test des volants. Le temps de repos entre 2 matches est de 20 minutes, il pourra être réduit avec l'accord des intéressés. Un joueur est susceptible d'être disqualifié s'il ne se présente pas dans les 5 minutes après l'appel de son nom.
15. Les horaires des matches ne sont donnés qu'à titre d'information. Les matches peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu.
16. Tout joueur désirant quitter la salle, quelles que soient la raison ou la durée de son absence, devra le signaler aux juges-arbitres et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
17. Seuls auront accès au plateau de compétition les joueurs devant disputer leur match, les membres du Comité d'Organisation, les Juges-Arbitres, les arbitres, les scoreurs, les coaches et le personnel médical.
18. Chaque participant ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (31 octobre 2014) devra prévenir le Comité d'Organisation de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la Ligue de Badminton des Pays de la Loire. Le remboursement de frais d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif, le licencié s'expose à 2 mois de suspension de toute compétition, 6 mois pour une récidive.
19. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
20. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Les volants autorisés par circulaire fédérale sont à la charge des joueurs, de façon équitable. En cas de litige, le volant officiel est le Babolat Start pour les joueurs classés et le YonexMavis370 pour les joueurs non-classés. En cas de rencontre non-classé/classé, le volant utilisé est au choix du joueur classé. Les volants seront fournis pour les demi-finales et finales.
21. Tous les matches seront auto-arbitrés. Chaque match sera cependant scoré par les joueurs, de la manière suivante : les joueurs venant de gagner leur match de poule scorent le match suivant sur le même terrain. En sortie de poule, les joueurs vaincus devront à leur tour scorer le match sur le même terrain.
22. Tout participant est susceptible d'être photographié ou filmé pendant la durée du tournoi. Les photos et les films pourront être visibles sur plusieurs supports : site internet, journaux,...
23. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou incident.
24. Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.